



Transport

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE TRANSPORT DE VOYAGEURS (FCO)

Réf de l'action : ECF T241 indice 03
Version 02 de l'IFP GRENOBLE

OBJECTIFS

Permettre au conducteur routier de voyageurs d'actualiser ses connaissances et de parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Conducteurs de véhicules pour la conduite desquels un permis D ou E (D) est requis au cours de toute période consécutive de cinq ans de leur vie professionnelle.
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie D en cours de validité.
- Etre titulaire d'une attestation ou valant FIMO voyageurs.
- Les titulaires d'une FIMO ou attestation FIMO marchandises peuvent intégrer cette formation sous réserve de justifier avoir suivi une formation passerelle et être titulaire du permis D.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules école.
- Livret de suivi de la formation.

EFFECTIFS

- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.
- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.
- 4 stagiaires maximum, intéressés par la formation spécifique dite passerelle peuvent être ajoutés au stage FIMO voyageur.

HORAIRES

8H-12H / 13H-16H

DUREE

35 heures, sur 5 jours consécutifs ou en deux sessions de formation dispensées au cours d'une période de trois mois maximum. La première session est de 3 jours consécutifs, la seconde de 2 jours également consécutifs.

PROGRAMME

- Bilan des connaissances relatives aux réglementations des transports et à la sécurité routière et aux techniques et comportement en conduite.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité.
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique.
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Test final d'auto évaluation.

SANCTION VISEE

F.C.O pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire